



Le lien



Saison 2014 / 2015

SOMMAIRE

Courrier
Gestion
Arbitres
Litiges

20 – 21/09
Journées du Patrimoine

19 - 22/09
Bons matchs!
et Fair Play

HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL F.S.G.T. 93

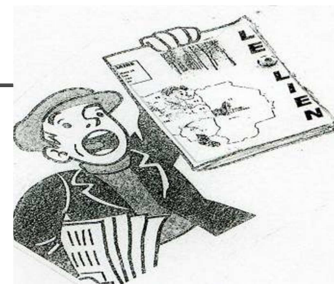
N°3 du 16/09/2014

16 avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY
Tél : 01.48.31.12.59. – Fax : 01.48.32.99.13

Adresse mail : fsgt93@wanadoo.fr

www.fsgt93.fr

Bulletins reçus : Le Lien, N° 2
Avant-Centre (94), N° 1



Infos+Divers



- Rappel du site F.S.G.T. que vous pouvez également consulter afin s'assurer toute possible complémentarité dans la gestion de votre Equipe.
www.footfsgt.org
- Bulletin-brassages coupes (commun aux commissions IDF concernées N° 1, avec les tirages concernant le C.93 (SM).

Fax - Courriels - Divers

- **De A.S.V.F. (LS/A)** : Info concernant l'assemblée du 10/09/14 - Transmis.
- **Du C.94** : Pour info, concernant demande de report de C.N.D. (SA.M. C/D) : Ok - Comité gestion (Val de Marne).
- **Du CLUB 92 CMCAS (SM - Vét/C)** : Accord à C.M.A. « B » pour report (voir info gestion) (voir « Lien » N° 2).
- **De MBDA (A) (SM - Vét.C)** : Accord pour le report ES RENAULT - Transmis (+ Questionnement).
- **De ES VITRY (SAM/B)** : Demande de report pour le 20/09 (Transmis) (Voir info gestion).
- **Différents messages d'Equipes Vétérans** concernant l'organisation complémentaire à effectuer des calendriers. A suivre.
- **De AS. PP XV (SM - Vét/A)** : Demande de report - Transmis.
- **De SNECMA (SM - Vét/B)** : Demande de report pour le 20/09 - Transmis également.
- **De SC CHOISY LE ROI « B » (SM - Vét/A)** : Concernant son stade, lire « stade de la Prairie ».
- **Du Comité 94** : mauvaises nouvelles de la part de 2 (voire 3) Equipes inscrites ne repartant pas...
Par ailleurs des modifications calendaires signalées par Mr A.FOUCHE (Aux Equipes : Bien suivre les infos spécifiques indiquées sur le site FSGT) (EX : une équipe supplémentaire le D.M. (ACAF. « B »)).
- **De AS COPAINS IDF (SM/B)** : Concernant report sollicité par MUNICIPALUX MASSY (non agréée). Pour info. - Suivre avis gestion LIF.
- **De AS MARC LAURENT (SM/C2)** : Pour info, forfait le 20/09 (gestion C94).
Par ailleurs (Dernière minute) : autre demande formulée (C.94).
- **De AS CANTONNIERS (DM/B)** : Non présent le 21/09 (contre FC HAJDUK VELJKO B) : Transmis au C.75 qui gère votre groupe pour 2014/2015.

GESTION CHAMPIONNATS

Présent : Jean Paul HATTERER

COURRIERS DES CLUBS

Mail du club AFA 95 (D. Villette) demandant le report de la rencontre du 20/09 avec As Malgache B avec l'accord de son adversaire, le report est accordé ; vous avez utilisé votre droit à report. La rencontre sera programmée à la 1^{ère} date disponible.

Mail du club SNECMA GENNEVILLIERS B (E. FERREIRA) demandant le report de la rencontre du 20/09 avec As Journal Officiel ceci en raison de nombreuses blessures, le report est accordé ; vous avez utilisé votre droit à report. La rencontre sera reprogrammée à la 1^{ère} date disponible.

Mail du club ES RENAULT B (JC. Senaud) demandant le report exceptionnel de la rencontre du 20/09 avec MBDA Sport C : Accord exceptionnel validé par l'adversaire.

Mail du club MBDA SPORT C (C. Frappier) confirmant son accord pour le report de la rencontre du 20/09 avec Es Renault B ; demande de reprogrammer au 17/01/2015 : c'est noté.

Mail du club AS PP XV B (M. Fernandes) demandant le report exceptionnel de la rencontre du 20/09 avec ZENAGA ZOUZFANA : report accordé exceptionnellement ; vous avez utilisé votre droit à report. La rencontre sera reprogrammée à la 1^{ère} date disponible.

Mail du club ES VITRY (M. Bezahaf) demandant le report exceptionnel de la rencontre du 20/09 pour des difficultés internes d'organisation : report accordé exceptionnellement ; vous avez utilisé votre droit à report. La rencontre sera programmée à la 1^{ère} date disponible.

GUIDE
PRATIQUE



SAISON 2014 / 2015

Réunion des clubs du 09 Septembre 2014 (C.R. succinct)

Collectif C.93 : M.M. GOUFAR - GUINEZ - HATTERER - KADIOUI - MARCHAND - RIGAUX RIZZO - SAFRAOUI.

Présentation du collectif d'animation et gestionnaire des 5 groupes sur lesquels repose la gestion du C.93 (dont 3 Vétérans) pour cette saison.

Rappel de l'ensemble des procédures dites administratives d'avant match (Vous référer aux articles de référence du règlement).

(Voir, également, le « Lien » N° 2 (Remplissage des feuilles de matchs)).

Rappel des dispositions à adopter dans la transmission de la feuille de match annonçant le résultat de la rencontre (Possibilité d'anticipation par fax au C.93 (recto/verso) ou scannériser).

En règle générale, les réclamations sont à effectuer avant-match (« contrat »).

Toutes les personnes figurant sur une feuille de match doivent obligatoirement être licenciées (licences validées par le Comité d'affiliation).

Par ailleurs, la licence à présenter est celle « à conserver par l'Association » (plastifiée avec photo et signature). En cas de présentation de la partie « exemplaire adhérent » l'arbitre devra exiger la carte d'identité du joueur.

Un temps de la réunion a été consacré à l'article 14 (2013/2014) concernant les autorisations (Mise à jour effectuer afin de se conformer aux statuts fédéraux).

En cas de match commencé en retard, il convient d'indiquer l'équipe qui a occasionné le retard du coup d'envoi.

Feuilles de matchs à expédier dans les (bons) délais impératifs !

Les équipes doivent se mettre en contact avant la rencontre pour confirmer l'adresse du terrain, l'horaire et la couleur des maillots.

Attention... de nombreuses équipes évoluent sur plusieurs terrains durant la saison. Il est donc essentiel de se contacter pour confirmer que le terrain indiqué sur l'annuaire (ou le site) est le bon.

Egalement à noter, des horaires différents dans les moments de pratique : 9h, 9h30, 11h, 13h, etc ...

Respectez bien les horaires des coups d'envoi afin d'éviter l'interruption intempestive d'une rencontre.

Indications fournies, d'autre part, concernant les demandes de reports à envisager en championnats (A signifier + de 15 jours précédant la rencontre/En cas plus limite, besoin express de l'accord de l'équipe adverse).

Forfaits : nous aviser également. Le cas échéant consultez un Article 20 remanié cette saison.

Concernant plus spécifiquement les trois groupes Vétérans, il y aura vraisemblablement besoin de se revoir collectivement afin d'étudier les secondes séquences des deux championnats spécifiques.

Arbitres : L'attention attirée sur diverses incidences de l'Article 30 - Cette saison encore 14 matchs WE requis (au lieu de 16) - Indemnité arbitrale : 46 € (sans changement au week-end 19-22/09).

Une charte des arbitres (« droits et devoirs ») en exercice.

Aux équipes : vous avez aussi la possibilité de signaler par écrit d'éventuels manquements d'avant match y compris ceux que vous auriez pu constater, à tout autre moment et pour le cas échéant - La sous-commission arbitrale en tirera, là aussi, quelques enseignements, voire quelques conclusions, si le contrat n'est pas pleinement honoré.

Rappel que l'Article 25 détermine l'ordre des arbitrages. Explications fournies par ailleurs en divers cas de fermetures de terrains un jour donné, notamment dues aux conditions climatiques.

Les arbitres officiels sont désignés à l'avance par un collectif IDF (dit de pré-désignations). Pas le droit de refuser un arbitre.

Il n'est pas inutile de stipuler, de rappeler, que les arbitres se doivent d'avoir leurs licences et millésimes à jour.

L'Arbitre ne doit pas garder de par devers lui : ni la feuille de match, ni les licences (sauf en cas d'oubli sur place par une équipe) (A réexpédier, dans ce cas, au Comité FSGT de gestion).

Formation arbitrale :

Au C.93, la formation débutera le 14 Octobre. Une fiche d'inscription a été remise (« Lien » N°2) à toutes les Equipes (incluant les possibilités des commissions foot 93 - 75 - 92 - 94). Modalités communiquées sur le cycle formation - examens de passage écrit et sur le terrain. (NB : 1pt attribué pour l'Equipe dont un ou des élève(s) aurai(en)t été reçu(s).

Litiges :

Tenir compte vous-même, (pour les responsables), des cartons administrés à vos joueurs (D'évidence, ne pas faire jouer celui-ci lorsque suspendu ou même en attente de comparution). De surcroît consultation de la liste hebdomadaire publié dans le bulletin.

Rapports obligatoires à établir par différents protagonistes impliqués dans un dossier et dont les noms sont portés sur la feuille de match - En cas d'expulsion directe : rapport obligatoire du joueur à nous transmettre.

Aux dirigeants de clubs : communiquer les adresses exactes de la ou des personnes concernée(s) par une éventuelle sanction en vue de convocation devant les Litiges. Importance des Délégués (voir Article 29) et leur rôle.

Il existe, par ailleurs, un Bureau d'Appel IDF (Là aussi, consulter les nouvelles modalités de saisine sur le règlement que vous avez reçu).

Incidences en points des Unités de Pénalité (Administratives : voir là aussi l'article spécifique du règlement). En conséquence, rappel des Articles N° 45 - 46 - 47.

A suivre, le règlement des Brassages Coupe (+ Premiers tirages/le C.93 gérera les équipes du S.M (27/09 - 11/10 - 15/11) (feuilles de matchs vertes).

.../...

Sélection : La saison passée, notamment le 75 et 93 ont mis en place une Sélection Départementale qui a participé au Tournoi national en Juin.
(Il en existe également une au C.94).

Aux clubs du 93 : Il y a des places pour prendre rang dans la Sélection. Faites connaître les joueurs qui sont susceptibles d'être concernés (« bon état d'esprit - collectif - qualité footballistique » etc...). Chaque équipe peut donc présenter un ou deux joueur(s) pour les détections et pré-sélections qui seront organisées.

Possibilités d'aller s'entraîner avec une équipe de Club déjà constitué ceci à un jour convenu (s'adresser à Mr MARCHAND Yannick) (coordonnées 06.95.38.97.41).

NB : Un document C.F.A. (niveau national) expédié récemment aux commissions départementales en vue de signaler une évolution nouvelle des rencontres inter-sélections.

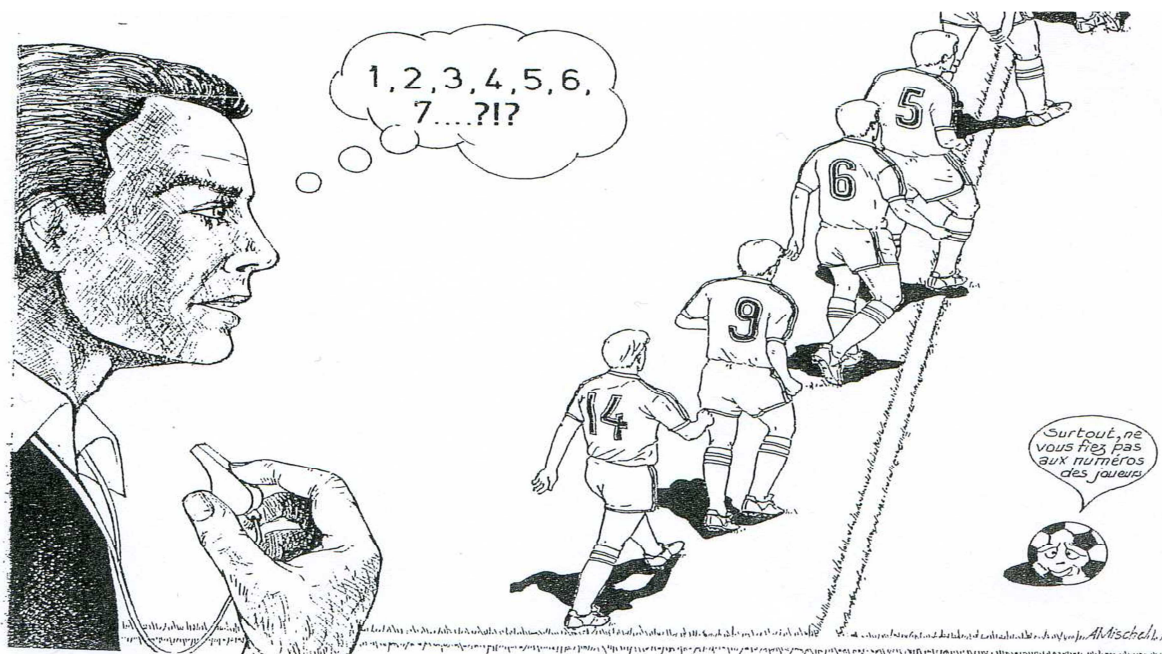
Divers :

→ En cas de changements de terrains, de correspondants, de téléphones, d'email... : n'oubliez pas de prévenir les Comités de gestion et/ou d'affiliation aux meilleurs délais !

Faire remonter desideratas, voire divers soucis, au C.93. - Ne pas hésiter !

Merci de votre attention et bonne saison sportive à tous !

NB : A l'issue de la réunion : un aparté spécifique entre les équipes SM Vétérans s'est tenu (Mise au point de calendriers supplémentaires, etc...)
Un pot amical a été offert à l'ensemble des participants.



LE SAVIEZ-VOUS ?



COUP DE PIED DE BUT

Un but peut-être marqué directement sur coup de pied de but uniquement contre l'équipe adverse.

Un coup de pied de but est accordé quand le ballon, touché en dernier lieu par un joueur de l'équipe attaquante, a entièrement franchi la ligne de but, en dehors du but, soit à terre, soit en l'air.

EXECUTION

Ballon botté d'un point quelconque de la surface de but par un joueur de l'équipe défendant.

Adversaires à l'extérieur de la surface de réparation, l'exécutant ne peut pas rejouer le ballon avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur et sorti de la surface de réparation.

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté directement hors de la surface de réparation.

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Ballon en jeu rejoué par l'exécutant en dehors de la surface de réparation avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur :

Coup franc indirect à l'endroit de la faute.

Lorsque la remise en jeu est effectuée par le gardien qui rejoue le ballon des mains après qu'il soit sorti de la surface de réparation :

- dans sa surface de réparation : coup franc indirect.
- hors de sa surface de réparation : coup franc direct

Pour toute infraction à cette loi, le coup de pied de but est à recommencer.

Sur coup de pied de but, les adversaires peuvent-ils pénétrer dans la surface de réparation?

Non. Ils doivent se trouver à l'extérieur de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon en soit sorti.

Sur coup de pied de but, le ballon botté s'immobilise sur la ligne de la surface de réparation. Décision.

La ligne faisant partie de la surface de réparation, le ballon n'est pas en jeu. Coup de pied de but à recommencer.

Où sera placé le ballon pour l'exécution d'un coup de pied au but ?

A un point quelconque de la surface de but. Cela afin de permettre à l'équipe défendante d'effectuer rapidement la remise en jeu. Celle-ci ne pourra donc pas gaspiller du temps à chercher le point quelconque.

Que doit faire l'arbitre si un joueur prend son temps pour placer le ballon afin d'effectuer le coup de pied au but ?

L'arbitre retardera la reprise du jeu pour effectuer un rappel à l'ordre au joueur concerné. Si celui-ci, ou l'un de ses partenaires recommence, il sera averti.

Un joueur qui reçoit le ballon directement sur un coup de pied de but peut-il être pénalisé hors-jeu ?

Non, car il suffirait aux joueurs de l'équipe adverse de se placer sur la ligne médiane pour contenir les attaquants adverses qui ne pourraient se placer au-delà de cette ligne sans courir le risque d'être sifflés hors-jeu.

COUP DE PIED DE COIN

Un but peut-être marqué directement sur coup de pied de coin mais uniquement contre l'équipe adverse.

Un corner est accordé quand :

Le ballon, touché en dernier lieu par un joueur de l'équipe défendante, a entièrement franchi la ligne de but, soit à terre, soit en l'air en dehors du but.

EXECUTION

Ballon placé dans l'arc de cercle du coin le plus proche.

Le drapeau de coin ne peut être enlevé.

Adversaires à 9,15 mètres du ballon jusqu'à ce qu'il soit en jeu.

Ballon botté par un joueur de l'équipe attaquante.

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a bougé.

L'exécutant ne peut pas rejouer le ballon avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur.

INFRACTIONS ET SANCTIONS

Ballon en jeu rejoué par l'exécutant avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur :

Coup franc indirect à l'endroit de la faute.

Pour toute autre infraction à cette loi, le coup de pied de coin est à recommencer.

A quelle distance doivent se trouver les adversaires lors de l'exécution d'un coup de pied de coin ?

A 9,15 mètres de l'arc de cercle de coin.

Sur un coup de pied de coin, un joueur attaquant a-t-il le droit de se placer devant le gardien de but avant la remise en jeu?

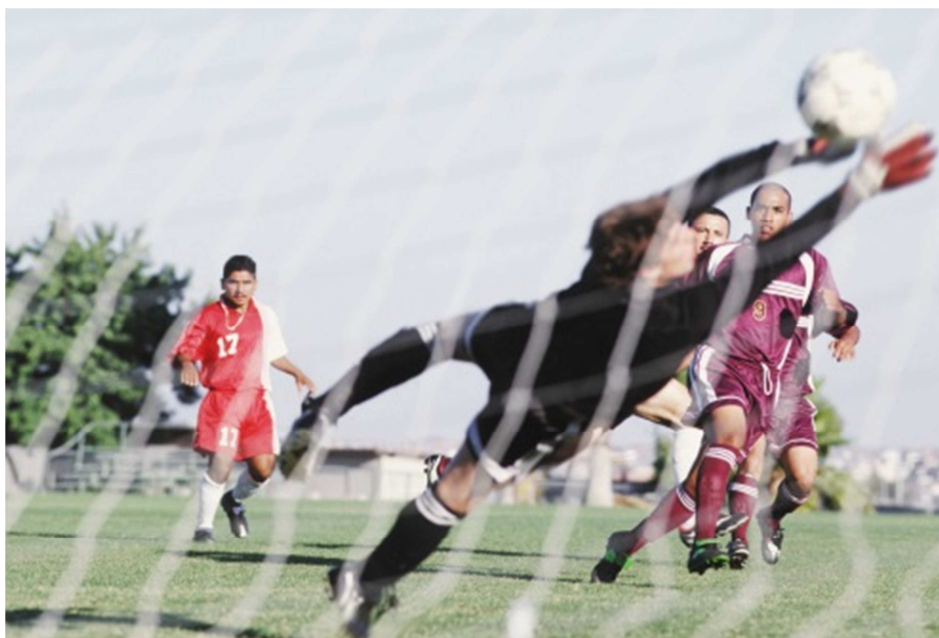
Oui. S'il ne gêne pas le gardien de but.

Alors que l'arbitre a donné le signal pour l'exécution d'un corner mais avant que le ballon ne soit en jeu, des joueurs de chaque camp se repoussent dans la surface de réparation. Que doit faire l'arbitre ?

L'arbitre doit retarder l'exécution du corner, il intervient auprès des intéressés en effectuant un rappel à l'ordre. En cas de récidive, il adressera un avertissement.

Un joueur qui reçoit le ballon sur coup de pied de coin peut-il être pénalisé hors-jeu?

Non, s'il reçoit directement le ballon de son partenaire qui a effectué la remise en jeu.



**Dans la nuit du Samedi 25 au Dimanche
26 Octobre 2014.**

**Le 26, à 3h, il sera 2 heures
(Heure d'(Hiver)).**

ARBITRES

Réunion du 16 SEPTEMBRE 2014

Présents : M.M. Pascal RIGAUX - Philippe GUINEZ - Fred SAFRAOUI - Khaled GOUFAR
Abdel KADIOUI

De passage : M.M. José CARREIRAS - Marc HALLIDAY - Denis ANSELME - Hamid
BENMAHAMMED - Yannick LAINE - Chocri HABASSI - Olivier FARGEAS - Daouda BATHILY
Jean-Michel SABIN - Bruno COSTIER - Stéphane ALLARD - Mohamed BENYOUCEF -
Sylvain NGUIMBOUS - Issili TARIK

Courrier : - Le « Lien » N°2
- Phase de Brassages des coupes 2014/2015, Bulletin N°1

Arbitres officiels (C.93) (suite) :

Certificats médicaux: M.M. Stéphane ALLARD - Sylvain NGUIMBOUS -
Abdelhamid BENMAHAMMED - José CARREIRAS - Jean-Lucien VALENTIN - Abdel
KADIOUI - Yannick LAINE - Chocri HABASSI - Abdellah OUTMAITE
Bruno COSTIER

Millésimes réglés : M.M. Pascal RIGAUX (FC NOISY LE SEC) - Sébastien
PIQUIONNE (ASSO FOOTBALL CLUB PARIS 7) - Chocri HABASSI, Sophian KADI (US
GAZELEC FOOT 93) - José CARREIRAS (CONNECTING FOOTBALL CLUB) -
Stéphane ALLARD (AS COPAINS IDF) - Thierry OLIVIER (AS NOISERAIE CHAMPY)
Philippe GUINEZ (FC CLICHY) - Fred SAFRAOUI (CMA ©), Jean-Lucien VALENTIN
(CMA ©) - Nacer IKNI (CMA E) - Yannick LAINE (CMA A) - Abdel KADIOUI (CMA D)

Messieurs les Arbitres :

**Merci de voir dans les « indésirables » de votre boîte email,
un message vous a été expédié via la boîte arbitres,
une réponse urgente vous est demandée.**

MESSIEURS LES ARBITRES :

**AIDEZ LES DIRIGEANTS D'EQUIPES
notamment dans le remplissage des feuilles de matchs.**

Cours d'arbitres : Début le Mardi 14 Octobre 2014



DESIGNATION ARBITRES DU 16 SEPTEMBRE 2014

Jou r	Groupe	Compèt	Date	Recevant	Visiteur	Arbitre 1	Arbitre 2
VS	A	Chpt	19-sept	LOKOMOTIV 94	BOCA JUNIOR	FILIN	
VS	B	Chpt	19-sept	UNIONE CORSA	AS DE FANCHON	FALL	
VS	B	Chpt	19-sept	AS MUSEUM	RAFALE SC	DE MATOS	
VS	B	Chpt	19-sept	SC CHOISY LE ROI A	DEPORTIVO CALI	RMILI	
VS	C	Chpt	19-sept	ASPD1	INTER BAGATELLE	COLLOT	
VS	C	Chpt	19-sept	PISCO	ES PARISIENNE	AYACHE	
VS	C	Chpt	19-sept	AS FOSSE	AS PATIPERROS	PERROT Priscilla	
VS	C	Chpt	19-sept	AJ LA NOUE	ACS DU CH DE ST DENIS	LAINÉ	
SM	A	Chpt	20-sept	CFC/BNF	AS PLUS LOIN A	OLIVIER	
SM	A	Chpt	20-sept	US IVRY VOLTAIRE	US IVRY CENTRE VILLE	CREANTOR	
SM	A	Chpt	20-sept	RC PANTIN	RAPID VAL DE MARNE	BENMAHAMMED	
SM	A	Chpt	20-sept	USMT RER B	AS NOISERAIE CHAMPY	JEYARAJARATNAM	
SM	B	Chpt	20-sept	AS COPAINS IDF	AS MUNICIPAUX MASSY	RIOU	
SM	B	Chpt	20-sept	USMT IVRY	SCIENCES PO MEN IN BLACK	LHERMINIER	
SM	B	Chpt	20-sept	F. I. F.	USMT CRETEIL SAINT MAUR	DA CRUZ	
SM	B	Chpt	20-sept	ES CHEMINOTS COLOMBES A	ASC BNP PARIBAS	PERROT Priscilla	TROCHET
SM	B	Chpt	20-sept	LEVALLOIS SC A	ATHLETICO D ASNIERES	GARNI	
SM	C1	Chpt	20-sept	AS PLUS LOIN B	ATSCAF VAL DE MARNE	FAHMI	
SM	C1	Chpt	20-sept	CAMPOS UNITED	JOHNSON DIVERSEY FC	HALLIDAY	
SM	C1	Chpt	20-sept	DYNAMO RICARIOCA	US IVRY MELTING POTES	BENROMDHANE	
SM	C1	Chpt	20-sept	PARIS PANTIN FC	FC OPERA NA PARIS	DUVIVIER	
SM	C2	Chpt	20-sept	AFC MEUDON	FC PESCADORES	DARDOUR	
SM	C2	Chpt	20-sept	CS PTT BONNE NOUVELLE	AS GO WEST	EL AOUEANE	
SM	D	Chpt	20-sept	MSB UNITED	AS AMITIE INTER CULTURE	CARREIRAS	
SM	D	Chpt	20-sept	US IVRY THOREZ	OLYMPIQUE DE MEUDON	NOEL J.Y.	
SM	D	Chpt	20-sept	INTERNATIONALE METEQUE	US IVRY GAGARINE	TOPYUREK	
SM	A	Chpt	20-sept	MBDA SPORT B	AS COMMUNAUX DE PANTIN	NOEL E	
SM	A	Chpt	20-sept	CM AUBERVILLIERS E	ES CHEMINOTS COLOMBES B	ANSELME	
SM	B	Chpt	20-sept	LES ANCIENS DU MANTOIS	CM AUBERVILLIERS C	HADDOUCHI	
SM	B	Chpt	20-sept	IDP EMPLOI	ANCIENS JOYEUX DE L ASOM	HABASSI	
SM	C	Chpt	20-sept	AF BAGNEUX	ASCO RUEIL B	VEGAS	
SA	A	Chpt	20-sept	FC NOISY LE SEC	CST AL FAWZ	BENYOUCEF	
SA	A	Chpt	20-sept	GRESILLONS FC	AS COPA	PLANQUE	CHOK IMED
SA	B	Chpt	20-sept	CM AUBERVILLIERS A	AGUIAS FC	KADIOUI	
SA	B	Chpt	20-sept	AS MALGACHE A	PSV	FALL	
SA	C/D	Chpt	20-sept	AS ARCADES	AS VICTORY	DE MATOS	
SA	C/D	Chpt	20-sept	ETOILE ROUGE	UNION AFRICAINE	CAILLET	
SA	C/D	Chpt	20-sept	ASC ACCOLADE	AS CAMBODGIENNE A	NACIMENTO	
SA	C/D	Chpt	20-sept	AS VAL IMMO	ASM 18	SOURDEAU S	
SA	C/D	Chpt	20-sept	ASA RIGONDES	ASC MUETTE	DUCLOS	
SA	C/D	Chpt	20-sept	AIGLE NOIR	US GAZELEC LANDY 93	LE GARGASSON	
DM	A	Chpt	21-sept	FC SCUDETTOS	MELTING SPORT	HABASSI	
DM	A	Chpt	21-sept	FC PARIS 7	CHAMPIGNY FC 94	MASTROJANNI	
DM	B	Chpt	21-sept	AES FIGUIG	FC SOLVEIRA A	ALLARD	
DM	B	Chpt	21-sept	ASCPL	JOIE DE JOUER	DESBIEY	
DM	B	Chpt	21-sept	AOP BEZONS	AS MALGACHE C	ZAGO	
DM	C	Chpt	21-sept	ASCFC MONTREUIL B	US BRUNE SNDTP	ANSELME	
DM	C	Chpt	21-sept	ACPP 8 ET 17	AS ESTORIL	AYACHE	
DM	C	Chpt	21-sept	MAJESTIC UNITED	7 DE CRETEIL	ANDRIAMISODRAY	
DM	C	Chpt	21-sept	ETOILE BLEUE VITRY	SL DRANCY	RMILI	
DM	C	Chpt	21-sept	FC 5 QUINAS	AS CANONNIERS MENILMONTANT	LAINÉ	
DM	D	Chpt	21-sept	CENTRE BUS RIVES NORD	ACP COURBEVOIE	TEIXEIRA RIBEIRO	

DM	D	Chpt	21-sept	FC GEOFFROY	AS REALISTE	LE GARGASSON	
DM	D	Chpt	21-sept	CE CEIDF	ASCO SEPT	COULIBALY	
DM	D	Chpt	21-sept	ACP CHOISY LE ROI	AS CAMBODGIENNE B	JEYARAJARATNAM	
DM	D	Chpt	21-sept	AJMJTO FC	CS MAURICIENS 75	NOEL J.Y.	
DM	D	Chpt	21-sept	LES GARS DU XV	AF BRAGADAS	BENROMDHANE	
LS	A	Chpt	22-sept	V ST G TEAM FOOTBALL	AS CANAL PLUS	CREANTOR	
LS	A	Chpt	22-sept	AS CHARDONNET	SKYFOOT A	COLLOT	
LS	A	Chpt	22-sept	AS PTT AC VICTOR HUGO	FC CLICHY	FILIN	
LS	B1	Chpt	22-sept	ACM REGGINA	ASC VITRY A	GERVAIS	
LS	B2	Chpt	22-sept	ES RENAULT A	APSAP BEAUJON	TROCHET	
LS	B2	Chpt	22-sept	FOOT PASSION	US CHTS NOISY BONDY GAGNY	BENYOUCEF	
LS	B2	Chpt	22-sept	AGATHA STRONGBOLY	FC PISTONS	DUVIVIER	
LS	C1	Chpt	22-sept	AS PARIS	ASASPP	TOPYUREK	
LS	C1	Chpt	22-sept	ASCRIFF B	COS PAVILLONS/BOIS	DUCLOS	
LS	C2	Chpt	22-sept	AS QUINZE FC	DALKIA	RIOU	

LES LITIGES

Réunion du 16 SEPTEMBRE 2014

Présents : M.M. Fred SAFRAOUI - Denis ANSELME -
Excusé : Mr Jean-Pierre JOLY



Courrier :

- Le Lien N° 2
- Bulletin Brassages Coupes, N° 1

NB : Concernant les joueurs suspendus, lire pages 13 et 14.

MUTATIONS

NOMS	PRENOMS	CLUB D'APPARTENANCE	MUTE AU CLUB	N°LICENCE	A DATER DU
COSTIER	Bruno	FC NOISY LE SEC	AS GALACTIQUES UNITED	22651	16/09/2014
OULD BRAHAN	Saadi	FC SCUDETTOS	US BRUNE SNDTP	10503	16/09/2014
MAMAR	Mahdi	FC SCUDETTOS	US BRUNE SNDTP	10501	16/09/2014
CARNEIRO	Christophe	FC SCUDETTOS	US BRUNE SNDTP	446094	16/09/2014
FONDINI	Bruno	AS CANTONNIERS DE MONTREUIL	LCDP FOOTBALL	451866	16/09/2014
FONDINI	Frédéric	AS CANTONNIERS DE MONTREUIL	LCDP FOOTBALL	451867	16/09/2014
AMON	Malan	AS CANTONNIERS DE MONTREUIL	LCDP FOOTBALL	55498122	16/09/2014
DOS SANTOS	Ludovic	AS CANTONNIERS DE MONTREUIL	LCDP FOOTBALL	444406	16/09/2014

AUTORISATIONS

Nom du joueur	Club d'appartenance	Autorise au club	Licence	A compter
FEGHOULI KADDA	OLYMPIQUE D'EPINAY SUR SEINE	ES CHEMINOTS COLOMBES B	30019	16/09/2014
BERTHEMY ROLAND	ATHLETIC CLUB PARIS 99	AS DE FANCHON	504048	16/09/2014
DUFRENOY HUGO	ATHLETIC CLUB PARIS 99	AS DE FANCHON	502542	16/09/2014
BABEJJA Jawad	CLUB FANNY	SPORT PASTEUR	55498964	16/09/2014

JOUEURS SUSPENDUS AU 16 SEPTEMBRE 2014

Gestion	DJ	Nom du club	Nom du joueur	Licence	Chpt	Coupe	A compter	Jusqu'au	Commentaires
75		DEPORTIVO PEREIRA	Joueur inexistant	454139	Oui	Oui	28/10/2011	27/11/2016	Suspendu, 5 ans
75	LS	ASC VITRY A	Joueur inexistant	53691	Oui	Oui	11/12/2012	10/12/2014	Suspendu 2 ans
93		CM AUBERVILLIERS F	Joueur inexistant	513395	Oui	Oui	18/11/2012	17/11/2015	Suspendu, 3 ans fermes
93		CM AUBERVILLIERS F	Joueur inexistant	323187	Oui	Oui	18/11/2012	17/11/2015	Suspendu, 3 ans fermes
94		PTFC	Joueur inexistant	248842	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	CHIBANE MASSEN	440315	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	Joueur inexistant	441820	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	BENHAMMOUCHE GAETAN	441874	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	GUEMACHE MALEK	441876	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	Joueur inexistant	450135	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	Joueur inexistant	451046	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	Joueur inexistant	452439	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	Joueur inexistant	507610	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
94		PTFC	Joueur inexistant	507615	Oui	Oui	03/12/2012	31/08/2015	suspendu fin de saison 2012-2013 + 2 saisons suivantes
75	LS	FOOT PASSION	MERHOUM RADOUANE	452445	Oui	Oui	01/06/2013	02/04/2016	Suspendu jusqu'au 2 avril 2016
92		APA FOURNIER	SAMBA ADAMA	208887	Oui	Oui	28/09/2013	27/09/2015	Suspendu de toutes fonctions 2 (deux) ans : Art.44, tableau B, ligne 26 crachat sur arbitre.
LIF	SM	AS NOISERAIE CHAMPY	MANCO SEBASTIEN	524994	Oui	Oui	23/11/2013	22/11/2014	Suspendu 1 an
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	DOUCOUSE MOUHAMADU	55503140	Oui	Oui	15/12/2013	14/12/2016	Suspendu 3 ans
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	MILOSAVLJEVIC MILOS	523991	Oui	Oui	15/12/2013	14/12/2016	Suspendu 3 ans
75	VS	AS ENTRAIDE	JENDOUBI BENHASSEN	55507400	Oui	Oui	31/01/2014	31/10/2014	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
94	SA	CND	LIM ALEXANDER	446783	Oui	Oui	11/02/2014	18/10/2014	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
92	VS	AJ LA NOUE	CETIN EMRÉ	390490	Oui	Oui	07/02/2014	06/08/2015	Suspendu 1an + 6 mois
91	LS	US VIGNEUX A	BOURAS ISMAEL	457776	Oui	Oui	04/02/2014	02/11/2014	Suspendu, 6 mois fermes
93	SM	AS PP XV B	LOUREIRO HENRIQUE JORGE	55500739	Oui	Oui	15/02/2014	14/11/2014	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
91	LS	US VIGNEUX A	BOCHER DAMIEN	55518376	Oui	Oui	03/02/2014	02/11/2014	Suspendu, 6 mois fermes
91	LS	US VIGNEUX A	BELLAHCENE TARIK	448603	Oui	Oui	03/02/2014	02/11/2014	Suspendu, 6 mois fermes
91	LS	US VIGNEUX A	TAOUIL FOUAD	546517	Oui	Oui	03/02/2014	02/11/2014	Suspendu, 6 mois fermes
91	LS	US VIGNEUX A	BEN BRAHIM AYOUB	55518764	Oui	Oui	03/02/2014	02/11/2014	Suspendu, 6 mois fermes
94	SA	UNION AFRICAINE	SACKO MAHAMADOU	55505925	Oui	Oui	08/03/2014	08/03/2016	Suspendu 2 ans
LIF	SM	ES CHEMINOTS COLOMBES A	CRESPO ALEXANDRE	250521	Oui	Oui	01/04/2014	31/12/2014	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
LIF	SM	CFC/BNF	NDINE HENRI	32090	Oui	Oui	29/03/2014	28/10/2014	Suspendu 4 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
LIF	DM	CCPF SAINT ANDRE	BIVARD ARNAUD	55503349	Oui	Oui	30/03/2014	29/12/2014	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
LIF	DM	CCPF SAINT ANDRE	ZENGO JEANSSLORE	534579	Oui	Oui	30/03/2014	29/12/2014	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
75		UCAP FC	AOUCHICHE THIERRY	394457	Oui	Oui	31/03/2014	31/12/2014	Suspendu 4 mois fermes (la période du 15/06 au 15/09 neutralisée) + 2 mois pour avoir joué en étant suspendu
75	VS	RAFALE SC	AMROUNI SAMY	220930	Oui	Oui	17/03/2014	16/10/2014	Suspendu 4 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
75	LS	MONAC OLYMP VINCENNES	CHAMPOT JULIEN	11927	Oui	Oui	31/03/2014	30/09/2014	Suspendu 3 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)

78	SM	US IVRY GAGARINE	KURT HAKAN	218130	Oui	Oui	05/04/2014	04/04/2016	Suspendu 2 ans
92	LS	ASL ST GERMAIN	EUGENE DAVID	460428	Oui	Oui	13/05/2014	12/02/2015	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
93	SM	AS PP XV B	MAIA JOSE	12532	Oui	Oui	10/05/2014	09/10/2014	Suspendu 2 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
75	DM	JOIE DE JOUER	GUEMEGAH AYAO AYITE	536905	Oui	Oui	24/05/2014	25/11/2014	Suspendu 3 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
LIF	SA	CST AL FAWZ	LAYDI MARC	106221	Oui	Oui	29/05/2014	25/02/2015	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés) (DELAUNE)
LIF	SA	CST AL FAWZ	KETTECHE MATHIEU	333915	Oui	Oui	29/05/2014	28/05/2017	Suspendu 3 ans (DELAUNE)
LIF	SA	CST AL FAWZ	RICHARDSON RAPHAEL	55512742	Oui	Oui	29/05/2014	28/05/2016	Suspendu 2ans (DELAUNE)
75	DM	FC HAJDUK VELJKO B	JOVIC MILOS	55503137	Oui	Oui	01/06/2014	30/09/2014	Suspendu 1 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
78	SM	US IVRY THOREZ	DELCROIX CHRISTOPHE	35282	Oui	Non	31/05/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
75	DM	AES FIGUIG	AJDIR FOUAD	175303	Oui	Non	01/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	ANDRE OLIVEIRA	55512877	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2016	Suspendu 2 ans dont six mois interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
94	DM	ACP CHOISY LE ROI	GOMES RODRIGUES NUNO MIGUEL	55525166	Oui	Oui	25/05/2014	24/05/2019	Suspendu 5 ans dont un an interdit stades et abords (Arrêté Préfectoral)
92	DM	AS TOHO	BETTA KARIM	384891	Oui	Oui	27/05/2014	25/11/2014	Suspendu 2 mois et demi (15 juin/15 sept. neutralisés)
94	SM	JOHNSON DIVERSEY FC	BELARIBI MEHDI	48958	Oui	Oui	01/06/2014	30/11/2014	Suspendu 3 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
LIF	SA	ESPOIR 18	SACKO BAKARY	384024	Oui	Oui	31/05/2014	30/10/2014	Suspendu 2 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)
95		BLACK SPEARS FC	AGYAPONG YAW	431872	Oui	Oui	20/09/2014	19/12/2014	suspendu 6 mois fermes dont 3 mois avec sursis (BAR)
75	LS	US CHTS NOISY BONDY GAGNY	NOLLEAU OLIVIER	52828	Oui	Oui	02/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
75	DM	APP CLICHY	TEIXEIRA REINALDO	412068	Oui	Non	08/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
92		SKYFOOT B	BRONDEAU KEEVIN	387342	Oui	Oui	02/06/2014	01/03/2015	Suspendu pour 6 mois fermes (la période du 15/06 au 15/09 neutralisée)(
92		SKYFOOT B	BRONDEAU ALVIN	448249	Oui	Oui	17/06/2014	16/12/2014	Suspendu pour 3 mois fermes (la période du 15/06 au 15/09 neutralisée)
92	DM	ASCFC MONTREUIL B	HAGGANI JONATHAN	55498144	Oui	Oui	27/05/2014	26/10/2014	Suspendu 1 mois et demi (15 juin/15 sept. neutralisés)
75	SA	AS COLOPLAST	EL ARABI JAOUED	308174	Oui	Oui	28/05/2014	25/02/2015	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés) (DELAUNE)
94	DM	CS BERBERES DE VILLETANEUSE	HAMMAR AMINE	55540013	Oui	Oui	14/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
LIF	DM	MELTING SPORT	EL ATTARIA YASSIN	445505	Oui	Oui	14/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
LIF	SA	ESPOIR 18	SOUKOUNA MADIGOUNDO	55529891	Oui	Oui	14/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
LIF	DM	FC PARIS 7	BRIGAS JOSE	202086	Oui	Oui	15/09/2014	14/10/2014	Suspendu 1 mois
LIF	DM	MELTING SPORT	SERGEANT PIERRE	184524	Oui	Oui	08/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
LIF	SM	RC PANTIN	OUTAHMOUCHE ABDEL	48403	Oui	Oui	28/05/2014	25/02/2015	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés) (DELAUNE)
LIF	SM	RC PANTIN	CHAOUA MOUNIR	313062	Oui	Oui	28/05/2014	25/02/2015	Suspendu 6 mois (15 juin/15 sept. neutralisés) (DELAUNE)
LIF	SM	RC PANTIN	LOPEZ ROMAIN	262665	Oui	Oui	28/05/2014	27/05/2015	Suspendu 1 an (DELAUNE)
LIF	SA	ASCO RUEIL A	LASSOURCE MICKAËL	86195	Oui	Oui	14/06/2014		Suspendu 1er match du Championnat 2014-2015
LIF	DM	FC SCUDETTOS	GUENIF MAKLOUF	25551	Oui	Oui	26/06/2014	25/06/2016	Suspendu 2 ans (DELAUNE)
93	SM	AS PP XV B	LOURENCO FERNANDO FAUSTINO	55533760	Oui	Oui	14/06/2014	15/05/2015	Suspendu 8 mois (15 juin/15 sept. neutralisés)

Prochaine permanence du Samedi matin : 20 SEPTEMBRE 2014 à 9h